

CARABINIERS DE LAUSANNE

PLAN DE TIR A 300 METRES
CONCOURS DE GROUPE ET INDIVIDUEL

21^e TIR DU 14 AVRIL

ET

Général Guisan

CENTRE DE TIR SPORTIF DE VERNAND
LAUSANNE

Dates et horaires des tirs

jeudi	11 avril 2024	de 15.00 à 19.30 h.
vendredi	12 avril 2024	de 15.00 à 18.30 h.
samedi	13 avril 2024	de 08.30 à 12.00 h. de 14.00 à 17.00 h.

Inscription souhaitée jusqu'au 5 avril 2024

Les inscriptions sur place sont également les bienvenues.

Envoi des inscriptions à **Gilbert Friedli - av. des Désertes 24c - 1009 Pully**

Email : cgfriedli@gmail.com - tél. 076 372 89 17

Dispositions générales

Société organisatrice	Carabiniers de Lausanne, case postale 1339, 1001 Lausanne
Genre de tir	Concours de groupes (CSOC) et individuel à 300 m.
Participation	Les sociétés affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 3 ou 4 tireurs en cat. A et de 5 ou 6 tireurs en cat. D/E . Les tireurs individuels sont les bienvenus. Un tireur ne peut tirer qu'une fois le programme.
Licences	Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit figurer sur le formulaire d'inscription.
Prix du livret de tir	L'achat du livret de tir au prix de Fr. 6.-- est obligatoire. Ce montant comprend les frais administratifs et les taxes AVTS et FST.
Rangeurs	Pas de réservation de cibles. Les tireurs tirent dans l'ordre des livrets déposés.
Paiements	Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le livret et la finance de groupe ont été payés à l'avance ou sur place. Possibilité de payer avec l'application TWINT. Les paiements anticipés sont à effectuer sur le compte BCV Carabiniers de Lausanne (iban CH 55 0900 0000 1000 4262 8).
Mutations	En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le changement doit être effectué avant que le 1 ^{er} tireur du groupe ne commence à tirer.
Catégories d'armes	Cat. A : armes standard et armes libres Cat. D : FA57/03, MQ Cat. E : FA90, FA57/02
Catégories de groupes	Cat. A : toutes les armes Cat. D/E : toutes les armes d'ordonnance
Positions	Arme libre : E à genou, V couché bras franc, SV couché sur appui Fusil standard : E et V couché bras franc, SV couché sur appui Mousqueton : couché bras franc, sur appui ou sur bipied Fusils d'assaut : sur bipied réglementaire
Distinction / CC	CC à Fr. 12.-- pour un résultat suffisant aux passes 14 Avril Groupe et Général Guisan. CC à Fr. 15.-- pour deux résultats suffisants. Remise des CC et distinctions immédiatement après le tir.
Munition	Les tireurs utilisent uniquement la munition délivrée sur place. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.
Dérangements	Les tireurs supportent les dérangements survenant à leur arme, à l'exception des ruptures de matériel. Une passe interrompue doit être entièrement répétée.
Dispositions finales	Les participants acceptent les dispositions du plan de tir, ainsi que les règlements de la FST et de l'AVTS. Les infractions entraînent l'annulation des résultats du tireur fautif.
Réclamations	Elles sont à adresser à l'organisateur le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Droit de recours selon Reg 1.31.0 de la FST.
Plan de tir et palmarès	Affiché sur le site www.carabiniers-lausanne.ch . Un palmarès sera envoyé aux responsables des groupes classés.

EXERCICE

Armes et positions	Selon dispositions générales
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	5, coup par coup, interruption à volonté
Prix de la passe	Fr. 5.-- (munition comprise), au maximum 2 passes

REPARTITION

Armes et positions	Selon dispositions générales		
Visuel	Cible A 10		
Nombre de coups	6, coup par coup, sans interruption		
Prix de la passe	Fr. 18.--		
Distinction	Aucune		
Barème de répartition	Cat. A	Cat. D	Cat. E
60 points	Fr. 60.--	Fr. 80.--	Fr. 100.--
59	Fr. 40.--	Fr. 50.--	Fr. 70.--
58	Fr. 30.--	Fr. 40.--	Fr. 50.--
57	Fr. 20.--	Fr. 30.--	Fr. 40.--
56	Fr. 10.--	Fr. 20.--	Fr. 30.--
55	Fr. 5.--	Fr. 15.--	Fr. 25.--
54		Fr. 10.--	Fr. 20.--
53		Fr. 5.--	Fr. 15.--
52			Fr. 10.--
51 points			Fr. 5.--

Le paiement a lieu immédiatement après le tir. Si le montant total réparti n'atteint pas 60% du produit des passes, la différence doit être attribuée au concours de groupes de la catégorie concernée (A ou D/E).

GROUPE 14 Avril

Armes et positions	Selon dispositions générales		
Visuel	Cible A 10		
Nombre de coups	8, dont 4 coups cpc et une série de 4 coups sans limitation de temps		
Classes d'âge	Selon règlement de la FST		
Prix de la passe	Fr. 18.--		
Finance de groupes	Cat. A Fr. 30.-- / groupe de 3 à 4 tireurs Cat. D/E Fr. 40.-- / groupe de 5 à 6 tireurs		
Cartes-couronne			
Cat. A	E/S = 73	V/U21 = 71	SV/U17 = 70
Cat. D	E/S = 68	V/U21 = 67	SV/U17 = 66
Cat. E	E/S = 66	V/U21 = 65	SV/U17 = 64

Classement et prix de groupes Deux classements : cat. A et cat. D/E.
En cat. A, l'addition des 3 meilleurs résultats du groupe détermine le rang. **En cat. D/E**, l'addition des 5 meilleurs résultats du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par le résultat supplémentaire puis par les meilleurs résultats individuels.
Le 100% des finances de groupes (augmenté du surplus éventuel de la passe Répartition) est attribué à 60% des groupes classés.
Les prix de groupes de chaque catégorie seront fixés en fonction du nombre de groupes ayant participé.

GUISAN

Armes et positions	Selon dispositions générales		
Visuel	Cible B 10 camouflée		
Nombre de coups	10, dont <u>2 coups d'essai obligatoires</u> , puis 4 coups cpc et une série de 4 coups sans limitation de temps		
Classes d'âge	Selon règlement de la FST		
Prix de la passe	Fr. 18.-- (munition comprise)		
Distinction / CC			
Cat. A	E/S = 72	V/U21 = 70	SV/U17 = 69
Cat. D	E/S = 67	V/U21 = 66	SV/U17 = 65
Cat. E	E/S = 65	V/U21 = 64	SV/U17 = 63
Distinction / CC pour juniors	Les juniors n'ayant tiré (et réussi) que la passe Guisan peuvent choisir de prendre la distinction Guisan ou la CC à Fr. 12.--.		
Prix spéciaux	Les trois juniors les mieux classés à la passe Guisan <u>en catégorie E</u> reçoivent un prix fixé en fonction du nombre de juniors participants. En cas d'égalité, appui par l'âge le moins		

Rois du tir cat. A, D et E

Les trois premiers des catégories A, D et E à l'addition des passes REPARTITION, GROUPE 14 AVRIL et GUISAN recevront un prix.

En cas d'égalité, appui par les résultats GUISAN, puis GROUPE 14 AVRIL, puis REPARTITION et finalement par l'âge le plus élevé.

Prix: 1^{er} rang: Fr. 80.-- / 2^e rang: Fr. 50.-- / 3^e rang: Fr. 30.--.

Suivant le nombre de participants par catégorie, les organisateurs se réservent le droit de modifier les valeurs ci-dessus.

Lausanne, le 5.2.2024

Le responsable : *Gilbert Friedli*

Association Vaudoise de Tir Sportif (AVTS)

Approbation du plan de tir : le 08 février 2024

Le Chef de la Division fusil : *Gilbert Hédiquet*